

La Lettre

n° 25

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Les solidarités au cœur de notre action

Après l'organisation des Journées du grand âge qui ont remporté un vif succès en octobre dernier, le Conseil général vient d'adopter le schéma gérontologique départemental 2011-2015.

Résultat d'un travail d'analyse approfondi réalisé en étroite concertation avec les organismes représentant les personnes âgées, les professionnels et les institutions, les priorités de ce schéma s'articulent autour de 3 axes majeurs :

- renforcer le maintien à domicile en mettant l'accent sur la prévention, l'accueil familial professionnel et la création de petites unités de vie d'hébergement temporaire et d'accueil de jour ;
- adapter les structures d'hébergement à la prise en charge de la dépendance afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées ;
- améliorer l'efficacité des acteurs en favorisant la mutualisation des moyens et les rapprochements entre les établissements.

La réalisation de ces objectifs dépendra cependant de l'engagement de l'Etat, à travers les financements accordés par l'Agence régionale de santé.

EDITO Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

Par ailleurs, nul ne peut présager du contenu de la réforme de la dépendance annoncée par le gouvernement et des mesures fiscales qui pourraient être prises dans le cadre de la loi de finances 2011. Celles-ci pourraient fragiliser durement le secteur de l'aide à domicile.

Comme cela a été affirmé lors du 80^e congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Avignon les 20 et 21 octobre derniers, les Conseils généraux représentent plus que jamais l'échelon de gouvernance et le niveau de responsabilité et d'action de proximité le mieux adapté pour promouvoir et mettre en œuvre la solidarité des hommes et des territoires.

Lors de ce rassemblement, les 102 présidents de Conseils généraux ont, à l'unanimité, fait part de leurs grandes inquiétudes devant la dégradation des finances départementales due à l'explosion des dépenses de l'action sociale, versées pour le compte de l'Etat, à la perte d'autonomie fiscale et au gel des dotations de l'Etat.

Il est aujourd'hui indispensable, comme je le demande depuis deux ans, que l'Etat assume enfin ses responsabilités en matière de solidarité nationale.

Pour recevoir la lettre du président par messagerie électronique, merci de nous transmettre votre e-mail à l'adresse suivante : maperez@cg47.fr ou par tél. au 05 53 69 42 19.

2

LE POINT SUR

- Décision modificative n°2

AU SUJET DE

- Congrès de l'Assemblée des Départements de France

3

ZOOM SUR

- Visite cantonale de Castillonès

EN BREF

- Gilets jaunes : port obligatoire
- Asso 47 proche de son public

TRAVAUX ROUTIERS

4

1 REGIME - 1 AIDE

- Aide à l'investissement des entreprises
- Mémento des aides économiques

SOMMAIRE

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Mise en page : Ervé Brisse

Impression : ICA Concept - Agen

Photos : CG47 - Xavier
Chambelland

ISSN : 2104-8177

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

LE POINT SUR

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Actions sociales et culturelles au programme

Réunis en session plénière pour ajuster voire modifier les décisions prises lors du vote du budget, les conseillers généraux ont adopté des mesures capitales pour poursuivre le développement du département et garantir à ses habitants des services de qualité. Zoom sur les actions sociales et culturelles débattues lors de cette session.

Assurer aux personnes âgées une prise en charge adaptée

Le schéma gérontologique 2011-2015 faisait partie des dossiers majeurs présentés lors de la session plénière. L'action envers les aînés est en effet une priorité pour le Conseil général qui a sondé plus de 5 000 seniors afin de répondre au plus près à leurs besoins. Ainsi, le maintien à domicile sera favorisé, permettant ainsi à une majorité des personnes âgées de conserver leur habitat et surtout leur mode de vie. L'effort départemental consistera notamment à s'assurer de la qualité des prestations proposées, à accompagner le plus efficacement possible les associations d'aide à domicile, à proposer une assistance aux aidants familiaux...



La construction de lits dans les maisons de retraite publiques sera également l'une des priorités du Département, contrairement au précédent schéma qui avait entériné la création de lits essentiellement dans des établissements privés, dont le coût d'hébergement est bien plus élevé. De ce fait, beaucoup de Lot-et-Garonnais ne peuvent accéder à ces maisons de retraite privées.

En parallèle, les mesures mises en place par la Coddem permettront, notamment dans les zones rurales, d'assurer la présence de médecins et donc de garantir une offre de soins de proximité. La première maison de santé pluridisciplinaire devrait s'implanter à Duras.

Sur ces différents dossiers, Pierre Camani a rappelé que l'engagement financier de l'Etat serait capital. Il souhaite d'ailleurs obtenir des garanties afin de poursuivre les aménagements permettant d'améliorer le cadre de vie des Lot-et-Garonnais.

Promouvoir le département auprès des producteurs de films

Engagée il y a plusieurs mois, la refonte de la politique culturelle du Conseil général est désormais aboutie. Cette démarche vise à simplifier et renforcer les échanges entre les acteurs culturels et la collectivité. Dans cette optique, les 40 régimes d'aide ont été repensés et concentrés en 18 dispositifs, sans pour autant restreindre le champ d'intervention du Département.

Une autre mesure témoigne du renouveau que souhaite insuffler le Conseil général en termes de politique culturelle : la création d'un bureau d'accueil de tournage. Abritant des sites patrimoniaux et paysages d'intérêt majeur, le Lot-et-Garonne attire de plus en plus les producteurs de films, à l'image de M6 qui a choisi dernièrement le Lot-et-Garonne comme décor de « L'amour vache 2 ». Toutefois, pour retenir les producteurs, il est indispensable de faciliter leurs recherches, que ce soit en recensant les moyens techniques et humains disponibles dans le département, ou en assurant un accompagnement tout au long du projet (repérage des lieux, logistique, casting...). Le bureau d'accueil de tournage remplira ce rôle. Il contribuera également à assurer la promotion du territoire, ce qui engendra une réelle dynamique économique, avec des retombées pour l'emploi, le tourisme, la restauration...

AU SUJET DE

CONGRÈS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Le poids des dépenses de solidarité nationale reconnu par tous

À l'occasion du congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France, les 20 et 21 octobre derniers à Avignon, les membres du gouvernement présents ainsi que de nombreux parlementaires de la majorité présidentielle ont enfin publiquement reconnu que « l'effet ciseau » qui frappait les Conseils généraux, à savoir l'explosion des dépenses sociales obligatoires et l'effondrement des recettes, devait se résoudre rapidement et de manière pérenne pour éviter que les Départements ne se retrouvent tous, à échéances variables, en cessation de paiement.

Face à ces réalités, les Départements ont déjà tous mis en place des mesures d'économies. Mais, désormais, ils ne disposent plus de marge de manœuvre, si ce n'est celle de supprimer tout investissement nouveau, ce qui aurait des répercussions désastreuses pour l'emploi local, ou celle de renoncer aux aides octroyées aux collectivités ou associations, ce qui serait également tragique pour la vie de nos territoires. En Lot-et-Garonne, même si la gestion de l'exécutif est rigoureuse et permet de disposer de finances saines, constat

reconnu par M. le Préfet lors de sa conférence de presse du lundi 11 octobre, la situation n'est cependant pas tenable à terme.

C'est pourquoi les 102 présidents des Conseils généraux ont adopté, à l'unanimité, une résolution finale demandant notamment le financement par la solidarité nationale de l'Allocation personnalisée d'autonomie, la Prestation de compensation du handicap et le Revenu de solidarité active, dont le coût repose actuellement en grande partie sur le contribuable local.

ZOOM SUR

VISITE CANTONALE - CASTILLONNÈS

Un canton rural à fort potentiel touristique

A l'invitation de Christian Ferullo, vice-président en charge de l'Education et des Transports scolaires, Pierre Camani s'est rendu sur le canton de Castillonès pour rencontrer les acteurs locaux qui participent au développement et au rayonnement de ce territoire. Pierre Camani a ainsi pu constater que ce canton, l'un des plus petits du département, est loin d'être un territoire abandonné. Le dynamisme des maires en atteste.



14 h 00 – Lougratte : 5^e site touristique du département avec plus de 33 000 entrées, le lac municipal de Lougratte est l'un des derniers sites de baignade en milieu naturel.

14 h 45 – Lougratte : afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, la commune a procédé à des aménagements, financés à hauteur de 120 000 € par le Conseil général.



15 h 00 – Castillonès : l'exploitation de la famille Reynaud est tournée vers l'élevage laitier. Le fils, Frédéric, a fait rénover le système de traite. 12 vaches au lieu de 8 peuvent ainsi être traitées simultanément. La qualité du lait produit reste cependant la priorité de la famille.



15 h 45 – Ferrensac : les époux Dumaine sont à la tête d'un cheptel laitier de 90 vaches. Produisant les céréales nécessaires à l'alimentation du bétail, Yannick et Béatrice Dumaine sont confrontés aux difficultés dénoncées par la filière laitière depuis des mois.

La visite s'est clôturée par une réunion avec les maires du canton : l'occasion d'évoquer le projet de réforme territoriale, plusieurs élus craignant que les petites communes soient oubliées dans ce nouveau paysage. La nécessité de rénover les routes, notamment la RN 21, a également été abordée.



16 h 30 – Saint-Quentin-du-Dropt : ORSOL conçoit et réalise des éléments architecturaux, fabriqués à partir de granulats de pierres agglomérés. Leader en France, l'entreprise s'est agrandie en 2009 pour accroître sa capacité de production.



17 h 15 – Castillonès : la maison de retraite fait l'objet d'un important programme de rénovation : restructuration de 43 lits, construction de 12 lits d'hébergement classique et de 12 lits en unité d'hébergement renforcée, création d'un pôle d'activités et de soins adaptés...



18 h 00 – Douzains : L'exploitation familiale de Nicolas Pasero compte 60 vaches adultes et autant de vèlages à l'année, une quarantaine d'hectares de céréales et quatre hectares de prunes.

18 h 45 – Douzains : la commune a réalisé des travaux sur les hameaux « Saint-Grégoire » et « Cinq chemins » et l'église du centre-bourg a été rénovée. Le Département a participé à ces travaux à hauteur de 33 540 €.

Gilets jaunes : port obligatoire

Depuis le 3 novembre, le port du gilet jaune fluorescent est obligatoire pour les quelque 11 000 élèves empruntant les transports scolaires. Equipement de sécurité, ce gilet vise à améliorer la visibilité des automobilistes et ainsi prévenir des accidents. Il faut donc passer outre l'aspect esthétique et faire prendre conscience à tous, élèves, parents, communauté enseignante, transporteurs... que ce gilet peut sauver des vies. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire du bus seront prises à l'encontre de ceux ne respectant pas le règlement.

Asso 47 proche de son public

Asso 47 se consacre entièrement aux responsables et bénévoles associatifs, afin de les accompagner dans leurs démarches administratives. Basé à Agen depuis sa création, ce service du Conseil général propose désormais des permanences décentralisées :

- à Villeneuve-sur-Lot, du lundi au vendredi (sauf jeudi matin), Maison de la vie associative, 54 rue Coquard, 05 53 70 88 51
- à Marmande, tous les mardis, Cité administrative, Square de Verdun, 06 07 99 61 35

Des ateliers décentralisés sur les thèmes de la gestion, de la comptabilité, de l'écomanifestation... sont également mis en place là aussi dans un souci de proximité avec les acteurs associatifs.

Tout le détail sur www.asso47.org

Agen

Jusqu'au 30 novembre, RD 813 :
réfection du réseau d'assainissement par la CAA
Travaux entrepris par SAS Saincry

Beauville

Jusqu'au 3 décembre, RD 215 :
curage des fossés à la suite de dégâts d'orage
Travaux entrepris par Colas/DETP

Penne d'Agenais

Jusqu'au 17 décembre, RD 103 :
aménagement communal et réfection de chaussée
Déviation PL par RD 911 et 661 et RN 21
Travaux entrepris par Eurovia

Saint-Nicolas-de-la-Balermie

Jusqu'au 20 décembre, RD 114 :
renforcement et calibrage
Travaux entrepris par Screg SO

Rives

Jusqu'au 25 décembre :
aménagement d'un tourne-à-gauche pour l'entrée du camping à Fonrives
Travaux entrepris par Eurovia

Cauzac

Jusqu'au 11 février 2011, RD 656 :
construction d'un giratoire au lieu-dit Compay
Travaux entrepris par Screg SO

■ 1 REGIME – 1 AIDE

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Un régime défini en concertation avec les entreprises



Afin de gagner en compétitivité, les entreprises sont régulièrement contraintes à réaliser des investissements matériels et/ou mobiliers. Conscient de la difficulté de mener à bien ces projets dans un contexte économique parfois fragile, le Conseil général a modifié le régime d'aide à l'investissement pour les entreprises à la suite de l'adoption du Schéma de développement économique (SDE), apportant ainsi une réponse adaptée aux souhaits exprimés par les entrepreneurs lot-et-garonnais. Dorénavant, l'intervention du Conseil général se traduit soit par l'attribution d'une subvention soit par le versement d'une avance remboursable.

Bénéficiaires

Petites et moyennes entreprises de production ou de service à l'industrie et communes membres d'un EPCI, groupements de communes, organismes bancaires ou crédits bailleurs assurant la maîtrise d'ouvrage pour une entreprise de production ou de service à l'industrie, réalisant un investissement supérieur à 60 000 € HT.

Critères d'évaluation

Nombre d'emplois créés (ou maintenus), adéquation du projet avec les priorités du SDE, qualité de la stratégie de développement de l'entreprise, niveau d'engagement en matières environnementales et sociales.

Montant de l'aide

Il est calculé au regard des critères précédemment cités, dans la limite de 200 000 € pour une subvention et 400 000 € pour une avance remboursable. Cette aide départementale

peut être majorée si l'entreprise s'engage dans une démarche environnementale et sociale (écobonus).

Contact

Direction du Développement économique, du Tourisme et des Politiques contractuelles - Tél. : 05 53 69 45 41 ou 46 25

Mémento des aides économiques

Conformément aux engagements pris dans le cadre du SDE, le Conseil général met tout en œuvre pour faciliter les démarches des entrepreneurs qui souhaitent développer un projet en Lot-et-Garonne. Le mémento des aides économiques est un outil accessible en ligne et qui présente l'ensemble des aides qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil général de Lot-et-Garonne mais également du Conseil régional, de l'Etat, ou encore de l'Union Européenne.

www.cg47.fr/osser47

MAJORITÉ

Mardi 28 septembre, le Ministre du Budget a annoncé le gel sur trois ans de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités. S'il est une nécessité pour l'Etat de retrouver une situation assainie de ses finances, l'utilisation des concours financiers de l'Etat aux collectivités comme variable d'ajustement est extrêmement dangereuse sans pour autant régler le problème de son déficit.

En gelant ses financements, l'Etat met à mal la capacité d'investissement des collectivités, alors que celles-ci réalisent 75 % de l'investissement public pour seulement 10 % de la dette du pays. Des secteurs entiers de notre économie tels que les bâtiments et travaux publics seront considérablement affaiblis par cette baisse des investissements avec des conséquences catastrophiques en matière d'emploi.

Au niveau des services publics, l'affaiblissement financier des collectivités ne permettra plus de maintenir au même niveau leurs investissements pourtant nécessaires et essentiels, compromettant directement la présence des services publics dans les zones rurales.

Face à un gouvernement qui mène une véritable bataille contre les collectivités locales et la ruralité, nous continuerons à œuvrer au quotidien pour faire de notre département un véritable « bouclier rural », pour la préservation de notre cadre de vie et la défense des intérêts des Lot-et-Garonnais.

Groupe de la Majorité Départementale
Contact : lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

« Il n'y a pas de gouvernements populaires ; gouverner, c'est mécontenter. » En filigrane de cette phrase d'Anatole France se trouve une question particulièrement d'actualité : le réalisme est-il politiquement dangereux ?

Il est toujours plus confortable de laisser faire, de prendre le parti des plus bruyants, et c'est d'ailleurs souvent l'option retenue. En occultant les difficultés, on évite des prises de positions difficiles. Démagogie électoraliste ou simple manque de courage, peu importe : ce n'est pas la solution.

Notre avenir dépend de notre capacité à prendre les décisions qui s'imposent, quand bien même elles seraient impopulaires. Le dirigeant politique ne doit être animé que par sa volonté farouche de défendre l'intérêt général, et certainement pas par l'approche d'échéances remettant en cause son statut. Il lui faut savoir prendre le risque de faire l'indispensable, sachant qu'il est souvent plus gratifiant de traiter le superflu.

C'est incontestablement ce qui guide aujourd'hui l'action du gouvernement, et qui, hélas, fait défaut à la tête de l'exécutif départemental. Oui, l'action efficace peut être impopulaire : mais quel dirigeant peut déceimment privilégier sa popularité au détriment du bien commun ?

Groupe d'opposition L'Avenir Ensemble
Tél : 05 53 98 52 00 – Fax : 05 53 98 52 09